



infos



assainissement
civisme
rythmes scolaires
finances conseil
culture
sports
agenda



Commémoration du 8 mai

Nay
infos

Un problème sur la voie publique ?

Une question ?

Une information à partager ?

N'hésitez pas à nous transmettre vos avis,
vos attentes, vos suggestions...

- Envoyez nous un courriel :
contact@mairienay.fr
- Ou contactez le secrétariat de la mairie au
05 59 61 90 30
- Ou écrivez à :
Mairie de Nay
Place de la République - 64800 NAY
- Ou venez au secrétariat de l'hôtel de ville
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

éditorial

Chère Nayaise, cher Nayais,

En mars, vous avez fait le choix de me renouveler au poste de Maire.

Mon équipe et moi vous remercions, nous allons poursuivre le chemin du redressement de notre commune débuté dès 2008.

De 2014 à 2016, nous allons terminer les travaux de mise aux normes imposés par la Préfecture et entamer un programme de voirie conséquent. Les grands investissements prévus seront préparés pour des réalisations échelonnées de 2017 à 2019.

Vos élus vont faire le maximum pour que notre ville de NAY reste la centralité du territoire, pour que les services et les commerces se maintiennent, pour que nos établissements scolaires gardent leurs attraits. Le développement de notre population est un challenge que nous allons relever en favorisant la construction de nouveaux logements.

L'heure des vacances est bientôt là, pour les plus jeunes, je souhaite beaucoup d'amusements partagés entre amis, je souhaite que nos aînés prennent soin d'eux et je leur dis qu'ils n'hésitent pas à contacter les élus s'ils éprouvent des difficultés.

Enfin à toutes et tous je donne rendez vous du 22 au 26 août pour fêter ensemble le 60^{ème} anniversaire des Fêtes de NAY.

Vive NAY !

Votre Maire Guy CHABROUT.

Ville de Nay · Place de la République · CS 70034 · 64800 NAY
Tél : 05 59 61 90 30 · Fax : 05 59 61 33 10 · www.villedenay.fr · accueil@mairienay.fr

Directeur de la publication : Guy Chabrouit

Comité de rédaction : Commission Communication du Conseil Municipal · Contributions : Maurice Triep

Conception éditoriale et graphique : scom communication / Nay

Photographies hors mentions : Jean Jacques Stockli / Nay · Première de couverture : Bastides 64

Impression : Martin / Lons · Dépôt légal : Juillet 2014 · Tirage : 1800 exemplaires



Rue du Docteur Talamon

Rue Henri IV



Injonctions préfectorales

Travaux d'assainissement et de pluvial sur Nay

Dans le cadre des injonctions préfectorales sur les rejets des eaux usées, la Mairie et le SEAPAN (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Pays de NAY) ont engagé deux chantiers majeurs destinés à raccorder les derniers administrés de la partie urbaine de la commune au réseau d'assainissement collectif.

Deux zones de travaux sont en cours. Un premier chantier couvre les rues du Docteur TALAMON, du Général LECLERC, les places de la Fontaine d'argent et du MARCADIEU, démarré mi-avril, il devrait se finir début juillet. Le second chantier va du Placéra à la place MARCADIEU en passant par les rues Henri IV et Saint Dominique, débuté en Mai, il se terminera fin juillet.

Le réseau unitaire initial sera remplacé par un réseau séparatif : Assainissement et pluvial permettant ainsi de traiter séparément les Eaux Usées et les eaux de pluie. La réfection définitive des voiries ne pourra se faire que d'ici un an, lorsque le sol se sera naturellement compacté.

Réglementations

Règlement sanitaire départemental

Le règlement sanitaire départemental (RSD) fixe les règles à respecter en matière d'hygiène et de salubrité publiques. Il est disponible sur le site internet de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques à l'adresse : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Publications/Reglement-sanitaire-departemental

En particulier, concernant le bruit et le brûlage des déchets, le RSD fixe les règles suivantes :

Concernant le bruit (article 103-2)

Le RSD prévoit que lorsque tout risque de gêne du voisinage ne peut être écarté, les travaux de bricolage et de jardinage ne pourront être exécutés que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Concernant le brûlage des déchets verts (article 84)

Les déchets verts étant assimilés à des déchets ménagers le brûlage à l'air libre de ces déchets et de tout autre déchet est strictement interdit par le RSD.

Déjections canines

Les déjections canines sont, en ville, causes de multiples nuisances. Elles sont dangereuses pour autrui et notamment pour les anciens et les femmes enceintes qui risquent de glisser.



© Ville de Liège

Elles sont de plus néfastes pour l'environnement, coûteuses pour la collectivité et inacceptables en terme d'hygiène publique.

Il est rappelé qu'un arrêté municipal en date du 26 septembre 2013 oblige les personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement au ramassage des déjections sur tout ou partie de la voie publique y compris caniveaux, jardins, parcs et espaces verts.

Le non ramassage des déjections de son animal fait encourir au propriétaire une amende de 35 € sur la base de l'article R632-1 du Code pénal.

Réforme des rythmes scolaires à Nay à partir de septembre 2014



La réforme des rythmes scolaires s'appliquera à Nay à compter de la prochaine rentrée scolaire, en septembre 2014. Cette réforme prévoit une organisation du temps scolaire en 4.5 jours au lieu de 4 actuellement avec l'organisation d'activités périscolaires.

Le projet d'organisation du temps scolaire

Le projet d'organisation du temps scolaire (POTS) sera le suivant pour les deux écoles publiques de la commune :

LUNDI	7h30	ACCUEIL GARDERIE	8h30	ENSEIGNEMENT	11h30	PAUSE MÉRIDIENNE	13h30	ENSEIGNEMENT			16h15	SORTIE GARDERIE
MARDI	7h30	ACCUEIL GARDERIE	8h30	ENSEIGNEMENT	11h30	PAUSE MÉRIDIENNE	13h30	ENSEIGNEMENT	15h15	TAP	16h30	SORTIE GARDERIE
MERCREDI	7h30	ACCUEIL GARDERIE	8h30	ENSEIGNEMENT	11h30	SORTIE						
JEUDI	7h30	ACCUEIL GARDERIE	8h30	ENSEIGNEMENT	11h30	PAUSE MÉRIDIENNE	13h30	ENSEIGNEMENT			16h15	SORTIE GARDERIE
VENDREDI	7h30	ACCUEIL GARDERIE	8h30	ENSEIGNEMENT	11h30	PAUSE MÉRIDIENNE	13h30	ENSEIGNEMENT	15h15	TAP	16h30	SORTIE GARDERIE

Dans ce cadre, il est prévu l'organisation des activités périscolaires sur deux jours le mardi et le vendredi pour une durée totale de 2h30 par semaine, 1h15 à chaque fois, ce qui permettra de réaliser de véritables activités.

Ce temps d'activités périscolaires (TAP) sera gratuit.

A noter pour l'école maternelle que le temps de sieste des enfants ne sera pas remis en question par les activités périscolaires pour suivre les recommandations du ministère.

Pause méridienne

La durée de la pause méridienne actuellement de deux heures est maintenue notamment pour permettre aux enfants qui rentrent chez eux le midi d'avoir une vraie pause et leur laisser le temps de reprendre le bus.

Le mercredi

Le mercredi, une garderie sera organisée de 11h30 à 12h30 afin de permettre aux parents de venir chercher leurs enfants après la sortie des classes.

Les enfants qui vont au centre de loisirs l'après-midi seront pris en charge par l'ALSH dès 11h30 et pourront prendre leur repas à la cantine comme c'est le cas actuellement.

En revanche, il n'y aura pas de cantine scolaire organisée pour les enfants qui ne vont pas au centre de loisirs le mercredi.

Le transport scolaire fonctionnera le mercredi matin aux mêmes heures que les autres jours de la semaine.

Garderie

Comme cela a été annoncé aux conseils d'école, la garderie du matin et du soir deviendra payante à compter de septembre 2014. Le matin, la garderie fonctionnera de 7h30 à 8h30, le soir de 16h15 à 18h00 le lundi et le jeudi et de 16h30 à 18h00 le mardi et le vendredi.

Le projet éducatif territorial (PEDT)

Il a été décidé que l'organisation de l'ensemble du temps périscolaire et du temps extrascolaire serait confiée à un même prestataire. Cette organisation comprendra : le temps d'activités périscolaires, le temps de garderie du matin et du soir et le centre de loisirs le mercredi après-midi et les vacances scolaires.

Ainsi, une procédure d'appel d'offres sera lancée incluant l'ensemble de ces prestations.

Un projet éducatif territorial (PEDT) a été élaboré par la commune en partenariat avec l'ensemble des acteurs pédagogiques. Son objectif est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire et donc d'offrir aux enfants un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Egalement, le PEDT permettra de demander une dérogation au cadre national d'organisation du temps scolaire. En outre, les activités mises en place dans ce cadre pourront bénéficier, à titre expérimental, pour une durée de trois ans, de taux d'encadrement réduits par rapport aux taux d'encadrement habituels des accueils de loisirs périscolaires.

Les financements

La commune pourra bénéficier du fonds d'amorçage mis en place par l'Etat dans le cadre de cette réforme pour les années scolaires 2014-2015 et 2015-2016.

Egalement, la commune ayant fait le choix d'organiser les activités périscolaires en accueil de loisirs, elle pourra bénéficier d'une aide spécifique de la CAF.



Le Compte administratif 2013

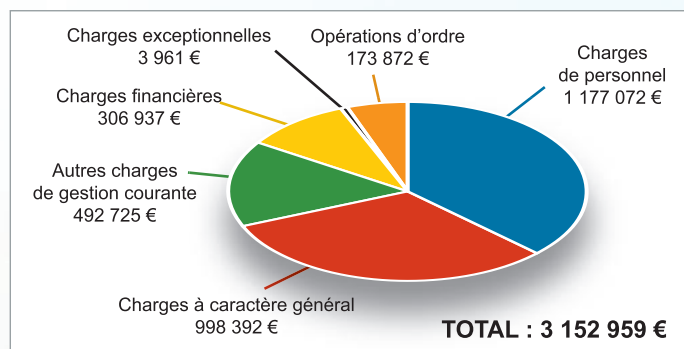
Le compte administratif retrace les crédits consommés sur l'année écoulée.

Il est divisé en deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Il fait apparaître le résultat de l'exercice qui doit être identique à celui indiqué dans le compte de gestion du receveur municipal.

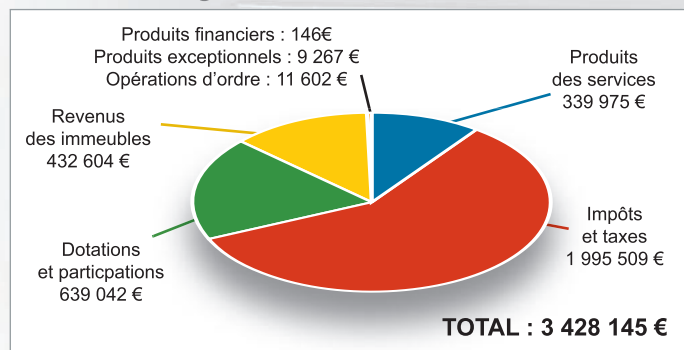
Les graphiques suivants font apparaître les principaux montants du compte administratif par section :

Fonctionnement

Où va l'argent ?

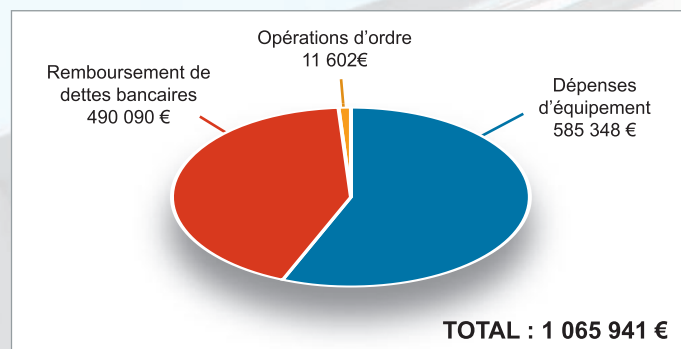


D'où vient l'argent ?

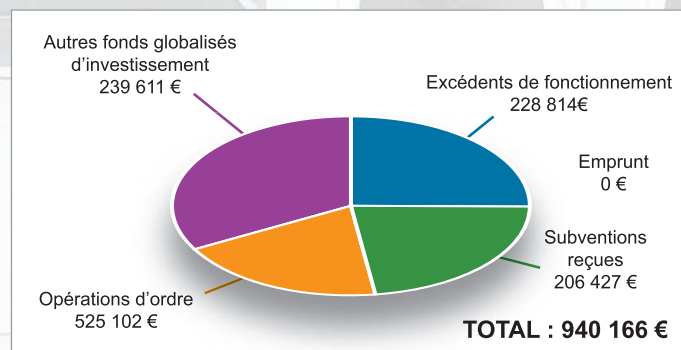


Investissement

Où va l'argent ?



D'où vient l'argent ?



Au total, en tenant compte de toutes les dépenses et toutes les recettes, le compte administratif 2013 fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement : 295 186 € (en tenant compte du résultat reporté de 2012)

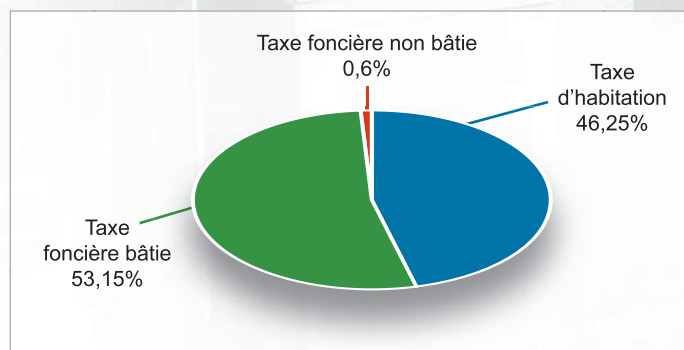
Déficit d'investissement : - 235 579 €

Solde des restes à réaliser de 2013 : + 4992 €

Besoin de financement de la section d'investissement : - 230 587 €

SOLDE : + 64 599 €

La répartition des impôts locaux en 2013



Evolution de la fiscalité

En 2013, les taux communaux de taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et taxe foncière non bâtie sont restés inchangés: soit respectivement 10.18 %, 16% et 32.04 %.

Néanmoins, en 2014, le conseil municipal a décidé d'augmenter les taux des impôts locaux de 3% qui n'avaient pas bougé depuis 2005 notamment pour faire face à la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat.

La commune de Nay ne perçoit que le produit de ces trois taxes, dites « taxes ménage », le produit de la contribution économique territoriale (ex TP) étant perçu par la communauté de communes du Pays de Nay.

En 2013, le produit des impôts locaux a rapporté à la commune la somme de 1 005 842 €, soit 287 € par habitant.

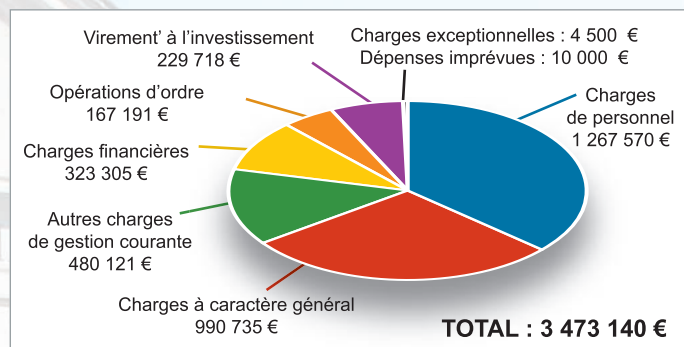
Le budget primitif 2014

Le budget primitif est un acte de prévision.

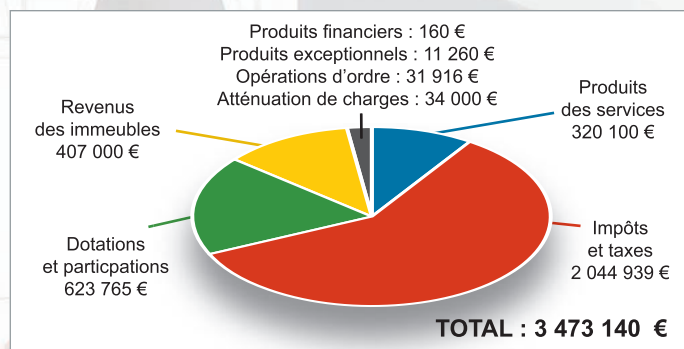
Comme le compte administratif, il comprend la section de fonctionnement et la section d'investissement. Il peut être modifié en cours d'année par des décisions modificatives.

Fonctionnement

Où va l'argent ?



D'où vient l'argent ?



Les dépenses de fonctionnement ne peuvent pas être comparées à celles du compte administratif 2013 dans la mesure où le virement à la section d'investissement n'y apparaît pas.

Les impôts et taxes représentent la principale ressource de la commune (2 044 939 €). Outre le produit des contributions directes et celui de l'ex TP reversée par la CCPN, ils comprennent la taxe sur l'électricité, la redevance des mines, la taxe additionnelle aux droits de mutation et les droits de place.

Endettement

En 2013, la commune n'a souscrit aucun nouvel emprunt, ce qui a permis de diminuer l'endettement de la commune de près de 445 000 €. Au 31 décembre 2013, l'encours de dette de la commune s'élevait à 7 417 025 €. Ce montant reste élevé puisqu'il représente 2117 € par habitant.

En 2014, 300 000 € d'emprunts supplémentaires sont nécessaires afin de financer l'ensemble des investissements prévus au BP 2014.

Régie des fêtes de Nay

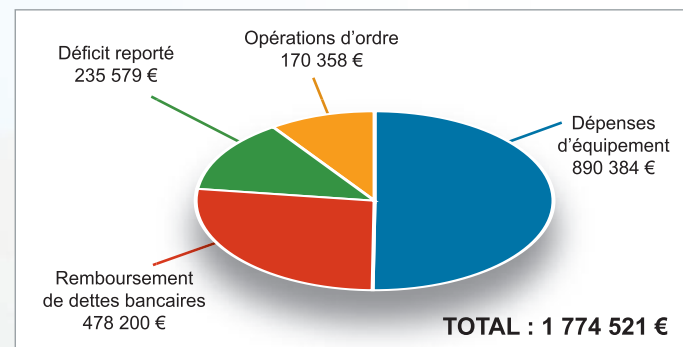
Depuis le 1^{er} janvier 2013, un budget annexe spécifique à celui de la commune retrace les dépenses liées aux fêtes de Nay, à la fête de la musique et aux fêtes du 14 juillet. En 2013, ces dépenses se sont élevées à 130 563 €.

Le budget fonctionne grâce à une subvention allouée par la commune (en 2013, elle s'élevait à 140 000 €).

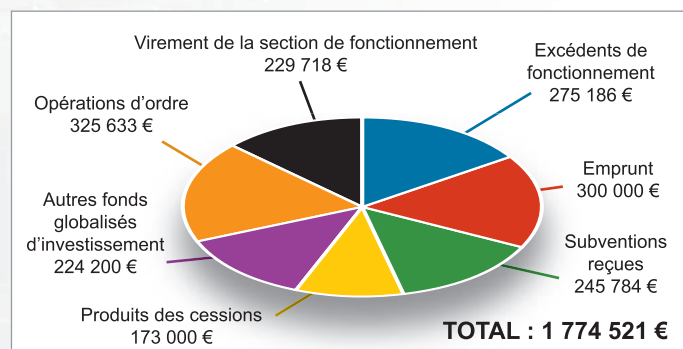
Pour 2014, le montant du budget de la régie des fêtes de Nay s'élève à 148 000 €

Investissement

Où va l'argent ?



D'où vient l'argent ?



BUDGET TOTAL DE LA COMMUNE pour 2014 5 247 661 €

Au titre des principaux investissements pour 2014, il faut retenir les montants suivants (propositions nouvelles) :

Aménagement de l'aile droite de la Mairie (sous réserve de l'attribution d'une dotation (DETR) de l'Etat : 214 000 €

Travaux de voirie : 191 954 € (y compris les travaux consécutifs à la crue du gave de Pau de juin 2013)

Bâtiments : 43 000 €

Extension du cimetière communal: 65 000€

Finalisation de la mise aux normes eaux pluviales / assainissement: 124 000 €

Eclairage public : 120 000 €

Solde de la réfection du court de tennis extérieur : 20 000 €

Informatique : 28 000 €

Acquisitions diverses et matériels services techniques : 51 500 €



Nouveau Conseil Municipal de Nay

Assis de gauche à droite : Martine VILLACAMPA (5^{ème} adjoint / Affaires scolaires et culture) · Daniel BONNASSIOLLE (2^{ème} adjoint / Sports) · Isabelle FITAS (3^{ème} adjointe / Communication et relation avec les administrés) · Guy CHABROUT (Maire) · Monique TRIEP-CAPDEVILLE (1^{ère} Adjointe / Action sociale, solidarité et personnes âgées) · Michel GIRONDIER (4^{ème} adjoint / Patrimoine, commerce et marchés) · Philippe GRAND (6^{ème} adjoint / Travaux, voirie et accessibilité)

Debout de gauche à droite : Bruno BOURDAA (Conseiller · Annie HACALA (Conseillère) · Alain DEQUIDT (Conseiller) · Myriam WEISS (Conseillère) · Marie-Arlette DARGELASSE (Conseillère / Jeunesse) · Jean-Pierre BONNASSIOLLE (Conseiller) · Philippe BOURDAA (Conseiller / Cadre de vie) · Marina MOUSSU-RIZAN (Conseillère / Animations) · Christian LASSUS (Conseiller) · Sandra REY (Conseillère / Plan communal de sauvegarde) · Marie-Christine VANDEPUTTE (Conseillère / Valorisation du patrimoine culturel) · Sylvie BOIX (Conseillère / Vie associative) · Jean-Pierre CAZAJOUS (Conseiller / Réseaux) · Eliane VIBES (Conseillère / Restauration et cantine scolaire) · Joël DUBOURTHOUMIEU (Conseiller / Cimetière) · Pierre BONNASSIOLLE (Conseiller)

Commissions municipales

Commission des finances et de l'administration générale

Membres : tous les conseillers municipaux

Commission des travaux, du patrimoine, de la voirie, du cadre de vie et des sports

Membres : Michel GIRONDIER, Philippe GRAND, Daniel BONNASSIOLLE, Christian LASSUS, Sandra REY, Philippe BOURDAA, Jean-Pierre CAZAJOUS, Joël DUBOURTHOUMIEU, Jean-Pierre BONNASSIOLLE, Myriam WEISS, Alain DEQUIDT et Bruno BOURDAA

Commission des affaires scolaires et de la restauration

Membres : Martine VILLACAMPA, Eliane VIBES, Monique TRIEP-CAPDEVILLE, Marina MOUSSU-RIZAN, Sylvie BOIX et Annie HACALA

Commission des animations

Membres : Marina MOUSSU-RIZAN, Martine VILLACAMPA, Monique TRIEP-CAPDEVILLE, Christian LASSUS, Sandra REY, Daniel BONNASSIOLLE, Eliane VIBES et Marie-Christine VANDEPUTTE

Commission de la communication

Membres : Isabelle FITAS, Marina MOUSSU-RIZAN, Monique TRIEP-CAPDEVILLE, Michel GIRONDIER, Sandra REY, Jean-Pierre CAZAJOUS et Alain DEQUIDT

Deux commissions extramunicipales seront créées prochainement : une commission extramunicipale de la culture et une commission extramunicipale du commerce et des marchés.

Régie municipale des fêtes

La régie municipale des fêtes comprend 13 membres

8 conseillers municipaux :

Martine VILLACAMPA, Monique TRIEP CAPDEVILLE, Marina MOUSSU-RIZAN, Daniel BONNASSIOLLE, Marie-Arlette DARGELASSE, Sandra REY, Philippe GRAND et Eliane VIBES.

et 5 personnalités extérieures:

Maxime CAZAJOUS, Béatrice DELPECH, Serge CAMY, Lucien POUBLET et Martine GOUAILLARD

Centre Communal d'Action Sociale

Les membres du conseil d'administration du CCAS de Nay Bordettes sont :

Monique TRIEP CAPDEVILLE, Marie-Arlette DARGELASSE, Marina MOUSSU-RIZAN, Martine VILLACAMPA, Sylvie BOIX, Isabelle FITAS, Jacky ROUILLON, Marie-Antoinette TISIOT, Dominique ROSATO, Béatrice DELPECH, Jacqueline CARDY et Marie-Hélène BOURROUILH

Le conseil municipal issu des urnes de l'élection du 30 mars a tenu sa première séance le 4 avril 2014



Maison Carrée

Jusqu'au 21 septembre

Sacré Pays de Nay !



Ce Festival a débuté le 24 mai avec un magnifique concert de musique sacrée en l'église Saint-Vincent de Nay avec l'Ensemble Orchestral de Pau. Il regroupe plusieurs associations à caractère culturel du Pays de Nay ainsi que les paroisses autour de ce projet commun de faire voir l'art sacré d'hier et d'aujourd'hui.

Ainsi, cinéma, concerts, rencontres, visites, conférences et expositions vous sont proposés jusqu'au 21 septembre sur tout le territoire.

A Nay, les orgues historiques de l'église seront mises à l'honneur avec deux concerts baroques dans le courant de l'été. L'organiste de talent Antoine Giovannini nous programme des Magnificats de toute beauté accompagnés de la soprano Marie-Clothilde Baude, ainsi que les Amis de l'Orgue de Nay qui accueillent cette année le Trio Baroque d'Olt autour de la musique baroque du XVII^e et XVIII^e siècles.

La Maison Carrée vous fait découvrir le patrimoine sacré de notre région depuis l'art roman, autour des photos d'art de Juan Ramos, jusqu'aux années 1930. Des pièces exceptionnelles sorties des églises locales et de leurs sacristies, mais aussi des petits objets de la liturgie quotidienne parfois oubliée. Une occasion de découvrir ou de redécouvrir un patrimoine discret mais toujours empreint d'émotion. Cette exposition est couplée à des visites et des conférences dans les églises de la région.

Les poilus du Pays de Nay à la Maison Carrée

La commémoration de la Grande Guerre est l'occasion pour la Maison Carrée et les Amis de Nay et de la Batbielle de travailler de concert sur le collectage de documents d'archives. Tous ces documents sont scannés et la copie sera remise aux Archives Départementales des Pyrénées-Atlantiques dans le cadre de la Collecte Nationale.

L'exposition Visualis propose ainsi durant tout l'automne une découverte de cette période sombre de l'histoire au travers d'une exposition mêlant bande-dessinée, Les Godillots de Marko et Olier, et histoire des soldats du Pays de Nay. De l'émotion, bien sûr, autour des lettres, photos et témoignages divers recueillis dans nos villages, mais aussi de la tendresse pour ces personnages dessinés par Marko qui nous rappellent aussi l'amitié et les liens forts entre les hommes qui se sont créés dans la boue des tranchées.

Une reconstitution exceptionnelle en 3D avec la participation des Amis de la Maison Carrée, de la Psallette, du Collège Saint-Joseph, de l'association D'oun bienes, oun bas d'Arbéost, des jeunes de Nay et des dizaines de personnes motivées !



François Lacq en permission à Nay



Maquette de la bastide de Nay en 1569 · Yves Alias

Nay au temps des bastides

Un beau programme que nous concoctent les Amis de Nay et de la Batbielle et Bastides 64 pour cette fin du mois de novembre !

Vie économique, commerce et marchés au Moyen-Age en Aquitaine seront les thèmes de prédilections pour les amateurs d'histoire avec une série de conférences ouvertes à tous.

Le programme complet est à découvrir sur le site internet de la ville.

Tennis Club Nayais

**Trente sept ans de rebonds
sur les courts de nay**



L'école de tennis
© Tennis Club Nayais

Le court extérieur rénové

Créé en 1977, le Tennis Club de Nay accueillait ses adhérents sur 3 courts en matériau dur situés au lycée et au Saligat.

En 1979, l'école de tennis s'ouvrait pour les jeunes après affiliation à la FFT.

En 1982 les joueurs de l'extérieur rencontraient les Nayais pour le premier tournoi officiel homologué organisé par le Club.

En 1983 trois courts en terre battue dont deux couverts et éclairés voyaient le jour route de la Montjoie. Une structure importante et d'avant-garde qui aujourd'hui est toujours très prisée.

En 1994 l'arrivée d'un moniteur breveté d'État, parfois épaulé par des initiateurs a permis d'adapter l'enseignement du tennis aux exigences fédérales, d'initier les jeunes à partir de 5 ans et de perfectionner les mordus de toutes tranches d'âge.

En 1996 le premier tournoi interne homologué permettait aux compétiteurs du club de se mesurer entre eux et de se connaître pour se rencontrer au tennis loisir par la suite.

En 2003 les élèves des écoles primaires venaient découvrir avec leurs enseignants les espaces tennistiques et le maniement d'une raquette dans le cadre de l'opération « tennis à l'école »

Certains sont devenus des adeptes de la balle jaune.

En 2004 les enfants de l'école de tennis remportaient le challenge Lagardère, attribué par la Ligue CBBL qui récompensait la bonne attitude des jeunes, le respect des règles sportives, la civilité et le respect en général.

En 2005 l'équipe phare masculine savourait durant une saison la fièvre et l'ivresse des rencontres de haut niveau en Nationale IV.

Ainsi depuis trente-sept ans, au gré des déceptions et des réussites, l'évolution n'a jamais cessé pour le club dans son ensemble.

En 2014 nous avons inscrit 135 adhérents de 5 à 75 ans dont 70 jeunes de l'école de tennis.

Sur les courts de Nay, 11 équipes ont disputé 165 matches auquel s'ajoutent 78 matches du tournoi départemental individuel et interne homologué. Et on ne compte pas toutes les rencontres amicales au tennis loisir.

Les réservations pour jouer s'avèrent donc nécessaires.

En coupe de printemps les dames se sont distinguées en accédant aux phases finales et montent en deuxième division.

La meilleure nouvelle pour cette année 2014 est l'arrivée avec l'aboutissement du projet mûri depuis plusieurs années pour le plaisir et le confort des joueurs.

Le court extérieur en terre battue, dégradé et désaffecté car trop contraignant au niveau de l'entretien, a été entièrement rénové. C'est sur une surface de résine de synthèse que les compétiteurs ont disputé la finale du tournoi interne homologué le 21 juin 2014.

Les travaux ont été financés par la municipalité en partenariat avec le Tennis Club Nayais.

Ils se termineront en septembre avec la mise en service de l'éclairage avant l'inauguration officielle qui se déroulera le 11 octobre 2014. Le club propose maintenant des conditions de jeu variées (disponibilités élargies sans soucis de la pluie, surfaces différentes, journée ou soirée, intérieur ou extérieur. Les joueurs se montrent ravis de ces améliorations.

C'est le souhait du Président Jean Claude Béal, au poste de responsabilité depuis 13 ans. Les efforts de tous doivent désormais porter sur le respect et l'entretien de ces structures privilégiées.

Agenda

Jusqu'au 21 septembre	Festival	Pays de Nay	Festival d'Art Sacré Pays de Nay !
5 juillet - 21 septembre	Exposition	Maison Carrée	Sacré Pays de Nay !
8 juillet - 13 août	Exposition	Maison retraite St Joseph	Bétharram, un lieu, une histoire, un message...
13 juillet à 11h30	Convivialité	Maison Carrée	Apéritif d'accueil de l'Office du Tourisme
13 juillet à 17h	Conférence	Eglise Saint Vincent	Visite guidée « Les peintres d'ici »
13 juillet à 21h	Sport	Place de la République	Finale de la coupe du monde de football (écran géant)
13 juillet à 23h	Fêtes	Place de la République	Bal Disco avec Sead Animations
14 juillet à 14h30	Sports	Place Saint Roch	Grand Prix Cycliste organisé par le Vélo Club Nayais
14 juillet à 17h	Sports	Fronton	Partie de pelote basque
14 juillet à 18h	Municipalité	Place de la République	Dépôt de gerbe au monument aux Morts de Nay
14 juillet à 19h	Fêtes	Fronton	Romeria des 20 ans de la Pelote Basque
14 juillet à 22h	Spectacle	Place de la République	Bal du 14 juillet avec Sead Animations
14 juillet à 23h	Spectacle	Berges du Gave	Feu d'artifice
20 juillet à 11h30	Accueil	Maison Carrée	Apéritif d'accueil de l'Office du Tourisme
24 juillet	Sport	Nay	Tour de France
25 juillet à 21h	Concert	Eglise Saint Vincent	Le Trio Baroque d'Olt organisé par les Amis des Orgues de Nay
27 juillet à 11h30	Convivialité	Maison Carrée	Apéritif d'accueil de l'Office du Tourisme
31 juillet à la tombée de la nuit	Cinéma	Parking Office Tourisme	Cin'Étoiles - Kirikou et les hommes et les femmes
1 ^{er} août	Festival de Contes		16h30 : Maison de Retraite Saint Joseph - 18h30 : Maison Carrée
2 août			10h et 11h : centre multi-services - 16h30 et 21h : Maison Carrée
3 août à 11h30	Convivialité	Maison Carrée	Apéritif d'accueil de l'Office du Tourisme
6 août	Marché	Place de la République	Marché des Producteurs de Pays
10 août à 11h30	Convivialité	Maison Carrée	Apéritif d'accueil de l'Office du Tourisme
13 août à 20h30	Conférence	Mairie de Nay	« Itinéraire marial à travers l'art » par Ch. Pellistrandi
15 août à 20h30	Concert	Eglise Saint Vincent	Concert à l'orgue historique - A. Giovannini et M.-Cl. Baude
17 août à 11h30	Convivialité	Maison Carrée	Apéritif d'accueil de l'Office du Tourisme
22 - 26 août	Fêtes	Nay	60 ^{èmes} fêtes de Nay
19 septembre à 20h30	Conférence	Mairie de Nay	« Le patrimoine sacré » par Cl. Mengès-Mironneau
20 et 21 septembre	Patrimoine	Nay	Journées du Patrimoine - Visites, découvertes et démonstrations
10 octobre - 20 décembre	Exposition	Maison Carrée	« Les Godillots et la Guerre de 14-18 en Pays de Nay »
11 et 25 octobre à 21h	Concert	Eglise Saint Vincent	Chœurs en Bastide 2014
14 novembre à 21h	Spectacle	Maison Carrée	Lie Mineure
15 novembre de 14 à 17h	Patrimoine	Maison Carrée	Atelier d'écriture « Autour de la correspondance des poilus »
29 novembre de 9 à 17h	Patrimoine	Centre multi-services	Forum Médiéval des Bastides
30 novembre à 10h	Patrimoine	Nay	Visite guidée de la ville - Forum Médiéval des Bastides

Forum 2014 des associations

Comme chaque année le forum des associations de Nay sera organisé pour la rentrée scolaire.

Rendez-vous le samedi 6 septembre 2014 de 9h à 13h à l'ancienne usine Petit Boy.

Chemin des Coteaux



1914 / 1918 · Le Monument aux Morts



L'érection dans les communes de France de Monuments aux Morts de la guerre 1914-1918 traduisit au lendemain de ce conflit la reconnaissance due aux soldats qui y perdirent leur vie. Celui de Nay fut placé au centre ville en un temps de faible circulation automobile, ce qui a bien changé depuis.

Il fut inauguré le 13 novembre 1921 lors d'une cérémonie marquée par une grande ferveur patriotique. Le maire Victor Berchon, son conseil municipal et les représentants des corps constitués de la ville étaient présents, présent également le ténor Vagué de l'Opéra résidant à l'époque à Nay et qui aux discours de circonstance ajouta une Marseillaise qui fit sensation, tandis que l'harmonie municipale dirigée par M.Connac fit entendre ses meilleurs morceaux. Les Nayais subirent la grande froideur de la température tout comme ils remarquèrent l'absence sur le Monument des noms des Morts pour la France, noms que le marbrier n'avait pas eu le temps de finir de graver. Il est vrai qu'il y en avait 119 sans parler de 18 de plus figurant sur les statistiques officielles. Une particularité du monument, les dates 1914-1919 portées sur sa plaque.

La chose s'explique par le décès après l'armistice de soldats hospitalisés au couvent des Dominicaines et à l'hospice Saint-Joseph dotés de 294 lits réquisitionnés. Parmi ces morts, Debesson-Soro tirailleur sénégalais et Amar Ben Mohammed Tobji tirailleur algérien, tous deux inhumés au cimetière de Nay. La ville de Nay ne voulut pas les oublier.

En cette année du centième anniversaire de la déclaration de la Grande Guerre, il fallait rappeler cet événement et son image tout en n'oubliant pas les autres noms qui se sont ajoutés plus tard sur notre Monument aux Morts.

13 novembre 1921

un monument un événement

